COMMUNIQUE du 10/03/2016

Point d'étape du dispositif de sortie de statut de déchet pour les broyats d'emballages en bois : Un an après, un bilan des plus positifs pour la filière

Depuis le 15 octobre 2014, le bois issu de déchets d'emballage en fin de vie ne peut plus être brûlé dans les chaufferies classées dans la rubrique ICPE 2910-A, **à moins d'avoir fait l'objet d'une sortie de statut de déchet (SSD)**

Le dispositif d'accompagnement des adhérents des différentes fédérations et associations membres d'ECO-BOIS, effectif début 2015, a permis à de nombreuses structures de se mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 29 juillet 2014.

Ce début d'année 2016 est l'occasion, un an après le début de son déploiement, de faire un bilan d'étape de la mise en œuvre de cette sortie de statut de déchets (premier arrêté sorti en France), avec le retour des entreprises qui se sont appuyées sur ECO-BOIS.

Ce bilan sera présenté de façon détaillée lors de la Conférence proposée par ECO-BOIS, le 16 mars prochain à 10h45, pendant le Salon Bois Énergie de Nancy : http://www.boisenergie.com/Conferences_752.html

A ce jour, **près de soixante entreprises** ont profité du cadre commun d'ECO-BOIS, de ses services et de son expertise. Interviews et retours d'expériences disponibles sur le site internet du CIBE :

http://www.cibe.fr/IMG/pdf/2015-10_ITW_CMR_RECYCLAGE_Certification_Ecobois.pdf
http://www.cibe.fr/IMG/pdf/2016-02_ITW_BOIS_NEGOCE_ENERGIE_Certification_Ecobois.pdf

Cet ensemble comprend entre autres :

- Un **référentiel** (mode opératoire) spécifique à la SSD emballages en bois et conforme aux instructions de l'arrêté ministériel concernant l'Assurance Qualité, ainsi que l'obtention et le contrôle de la certification auprès d'organismes certificateurs accrédités COFRAC, conventionnés par ECO-BOIS à l'issue d'un appel d'offres ; 5 organismes certificateurs ont été retenus pour réaliser les audits . Aujourd'hui, **50 sites ont été certifiés.**

- Un **kit d'outils SSD Bois** à destination des plates-formes composé de fiches explicatives et de modèles de procédure à mettre en place : **33 entreprises se sont appuyées sur le kit ECO-BOIS**.

- **L'accès à un cahier des charges unique** et **à des tarifs négociés** pour les analyses d'échantillons de bois. Ainsi, **70 analyses chimiques ont été réalisées dans le cadre d'ECO-BOIS**, avec un des 4 laboratoires conventionnés sur le territoire. Pour mémoire, arrêté ministériel du 29 juillet 2004

impose deux (ou quatre en fonction du volume d'activité) analyses par an par toute entreprise qui souhaite vendre du bois d'emballage certifié SSD à une installation ICPE 2910-A.

- Un **forum de discussion** pour traiter le partage d'information, les cas particuliers : **plus d'une centaine d'opérateurs y sont déjà inscrits**, l'occasion d'enrichir le retour terrain et de faire partager au travers d'une FAQ les problématiques les plus fréquentes.

- Des **formations** sur tout le territoire, exécutées sur site pour le personnel d'exécution et en région pour l'encadrement des sociétés opératrices : pas moins de **44 référents qualité ont été ainsi formés sur tout le territoire en 2015,** et de nouvelles formations sont d'ores et déjà prévues pour l'année 2016.

Le déploiement des actions d'ECO-BOIS se poursuivra tout au long de 2016 et notamment l'accompagnement des entreprises de recyclage, grâce au soutien de l'ADEME et au concours de l'ensemble de la filière bois énergie. Les résultats de l'efficacité du dispositif pourront être mesurés au travers des volumes certifiés mis sur le marché et des résultats d'analyses qui seront produits.

Le CIBE, Comité Interprofessionnel du Bois Energie, coordonne et accompagne depuis 2006, les acteurs du chauffage collectif et industriel au bois pour professionnaliser les pratiques, établir les règles de l'art, former les professionnels et promouvoir les chaufferies de fortes et moyennes puissances auprès des décideurs publics et privés. Il rassemble près de deux cents entreprises, de maitres d'ouvrage (publics et privés), d'organisations professionnelles dans la filière bois et le monde de l'énergie. Plus d'information : e.payen@cibe.fr - www.cibe.fr

La FEDENE, Fédération des services énergie environnement, rassemble, au travers de six syndicats, les opérateurs d'efficacité énergétique et de chaleur renouvelable. Elle représente 70 000 professionnels dans 500 entreprises (leur chiffre d'affaires s'élevant à 22 milliards d'euros par an) dont les opérateurs de 700 chaufferies biomasse collectives réparties sur tout le territoire français. Les enjeux du bois-énergie sont suivis au sein d'une commission biomasse transverse ouverte aux adhérents de ses six syndicats. Contact presse :sjean@fedene.fr - 01 44 70 63 90 - www.fedene.fr

FEDEREC, Fédération des entreprises du recyclage, rassemble les acteurs du recyclage au sein d'une organisation fédérale dont les différentes actions vont de la promotion du recyclage et de ses métiers, à la représentation, l'information et l'accompagnement de ses adhérents. Le secteur du recyclage et de la valorisation des déchets, que représente FEDEREC avec ses 1 300 sites adhérents, constitue l'un des piliers reconnus des écoindustries françaises ainsi qu'un véritable levier industriel et stratégique pour la croissance française et européenne. Les chiffres du secteur en témoignent : un chiffre d'affaires de 9,447 milliards d'euros, 26,3 millions de tonnes de matières premières recyclées et plus de 26 000 emplois non délocalisables recensés sur le territoire français.
Contact presse : cyrille.martin@federec.com – 01 40 54 01 94 - www.federec.org

La FNB, Fédération Nationale du Bois, rassemble les entreprises de la filière forêt-bois. Au-delà d'un maillage territorial, la FNB fédère 80 organisations nationales, régionales ou métiers dédiés au bois français et à son utilisation. Elle représente ainsi 1750 entreprises pour 5 milliards d'euros de chiffres d'affaires. La raison d'être de la FNB réside dans son rôle de représentant institutionnel auprès des instances politiques, administratives, professionnelles, économiques et sociales, et y compris à l'échelon européen. Plus d'informations : www.fnbois.com Contact presse : julien.eloy@agencewepa.com - 01 55 60 18 44

Le SER, Syndicat des énergies renouvelables, regroupe plus de 400 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et 75 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (FBE), bois, biocarburants, biogaz, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (SOLER), solaire thermique et thermodynamique. **FBE, France Biomasse Energie**, est la commission biomasse du Syndicat des énergies renouvelables. Elle regroupe 80 adhérents, propriétaires et gestionnaires de la forêt, industriels, exploitants. Son champ d'intervention couvre la production de chaleur, d'électricité et de carburants à partir de biomasse dans l'industrie, le collectif et le tertiaire.
Contact presse SER/FBE : francoise.jouet@enr.fr - 01 48 78 05 60